C'est lui que l'on estime, et vous devez savoir
Que l'exemple est surtout votre premier devoir.
L'exemple d'un grand prince impose et se fait suivre :
Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre.
VOLTAIRE (Philos. Sans-Souci).

Pierre était créateur, il a formé des hommes.
Tu formes des héros... Ce sont les souverains
Qui font le caractère et les mœurs des humains.
Un grand homme du temps a dit dans un beau livre :
Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre.
Ce grand homme a raison : les exemples d'un roi
Feraient oublier Dieu, la nature et la loi ;
Si le prince est un sot, le peuple est sans génie.
VOLTAIRE (épître à l'impératrice Catherine II).

AUGUSTE III, électeur de Saxe et roi de Pologne, fils du précédent, né en 1696, monta sur le trône à la mort de son père (1733). Frédéric le Grand le chassa deux fois de la Saxe (1746 et 1756). Il mourut en 1763. C'était un prince indolent et adonné aux plaisirs. Il avait publiquement abjuré le protestantisme.

AUGUSTE (Fréd.-Guill.-Henri), prince de Prusse, né en 1790, mort en 1843, combattit à Iéna à la tête d'un bataillon de grenadiers, et fut fait prisonnier à Prenzlow. Amené alors en France, il fut rendu à la liberté en 1807, après avoir séjourné à Nancy, Soissons et Paris ; contribua, à Kulm, à la défaite de Vandamme ; fit la campagne de 1814 à la tête d'une brigade ; commanda un corps d'armée en 1815 ; prit Maubeuge, Landrecies et Marienbourg, et bombarda Philippeville, dont il laissa la garnison sortir avec les honneurs de la guerre. A la paix, il rentra à Berlin, où il s'occupa du perfectionnement des armes de l'artillerie et du génie. Il était neveu du grand Frédéric. En lui s'éteignit la branche collatérale de Prusse.

AUGUSTE (Emile-Léopold), duc de Saxe-Gotha et d'Altenbourg, né en 1772, mort en 1822, était fils d'Ernest II et de Charlotte-Amélie, princesse de Saxe-Meiningen. Sa première femme, Louise-Charlotte, princesse de Mecklembourg-Schwerin, qu'il avait épousée en 1797, étant morte en couches, il épousa en secondes noces, en 1802, Caroline-Amélie, princesse de Hesse-Cassel, qui ne lui donna point d'enfants. Il succéda à son frère en 1804, administra ses Etats avec sagesse, et fut l'objet de la constante bienveillance de Napoléon. Il cultivait les lettres et a laissé quelques écrits.

AUGUSTE D'UDINE (Augusto-Graziani), poëte latin moderne, né à Udine au XVIe siècle. Il enseigna les belles-lettres dans sa ville natale et à Trieste. Il a composé des odes latines qui ont été imprimées sous ce titre : *Augusti vatis odæ*, Venise, 1529.

AUGUSTÉE s. f. (ô-gu-sté — rad. *auguste*). Bot. Genre de plantes rubiacées. Syn. de *schreibersie*.

AUGUSTEMENT adv. (ô-gu-ste-man — rad. *auguste*). D'une manière auguste.

AUGUSTENBOURG (Ducs D'). Les ducs d'Augustenbourg appartiennent à la maison de Holstein, et forment un rameau de la branche royale de Danemark. Ils ont pour souche Jean, frère puîné de Frédéric II, roi de Danemark, dont les quatre fils formèrent les lignes de Sonderbourg, de Norbourg, de Glucksbourg et de Plœn. Les trois dernières se sont éteintes. Celle de Sonderbourg se divisa en six rameaux, par les six fils d'Alexandre, duc de Sonderbourg, mort en 1627. Quatre de ces rameaux sont éteints. Les deux qui se sont perpétués portent les noms de Glucksbourg et d'Augustenbourg. Le premier est récemment arrivé au trône de Danemark, par l'extinction de la branche royale. Le rameau d'Augustenbourg a fourni le prince Chrétien-Charles-Auguste, élu prince royal de Suède en 1809, et mort en 1810, au milieu de graves symptômes d'empoisonnement ; ce fut pour recueillir les droits de ce prince que le maréchal Bernadotte fut appelé en Suède.

AUGUSTENBOURG (Frédéric - Christian - Auguste, duc D'), fils du duc Christian ou Chrétien, né en 1829, était major au service de la Prusse, lors de l'invasion du Danemark par les troupes des deux grandes puissances allemandes. La branche aînée de sa famille s'étant éteinte en 1863, dans la personne de Frédéric VII, roi de Danemark et duc de Schleswig-Holstein, le duc d'Augustenbourg put se croire légitime héritier des duchés, et prit le nom de Frédéric VIII. On a souvent répété que le duc Christian, son père, avait cédé ses droits au roi de Danemark par le traité de Londres de 1852, moyennant une somme de sept millions ; cette assertion n'est pas exacte : le duc Christian possédait de vastes domaines dans le Schleswig, que le gouvernement danois le força à vendre, en le menaçant de la confiscation s'il s'y refusait ; c'était donc purement et simplement une expropriation forcée, dont les sept millions furent le prix. Le duc, il est vrai, promit, pour lui et sa famille, de ne rien entreprendre contre le traité de Londres de 1852 et la nouvelle loi de succession au trône de Danemark de 1853, et il a tenu cette promesse ; mais il ne pouvait pas renoncer, au nom de ses fils, majeurs à cette époque, aux droits qu'il avait sur le Schleswig-Holstein, et ceux-ci ont protesté contre le changement violent de l'ordre de succession. A la mort de Frédéric VII, le fils aîné du duc Christian a donc fait valoir ses droits, et si on lui réclame les sept millions, il peut dire : « J'y consens, mais rendez-moi mes domaines du Schleswig, qui n'ont rien de commun avec la souveraineté du duché. » Le duc d'Augustenbourg a pour lui le droit héréditaire et le droit populaire ; il est appelé par le vœu général. En 1863, les duchés, opprimés par les Danois, réclamèrent leur indépendance, dont Frédéric VIII devint le drapeau, et il fut reconnu par la diète germanique comme le seul prétendant légitime, opinion que partagèrent la Prusse et l'Autriche, aux conférences de Londres de 1864. Aujourd'hui, les duchés, la diète et l'Autriche soutiennent encore ses justes prétentions ; la Prusse seule a changé d'avis, parce qu'elle désirerait s'annexer les duchés ; mais ceux-ci ne veulent pas plus de la domination prussienne que de la domination danoise. Enfin, après de longues intrigues diplomatiques, et sous l'influence de la France, il fut décidé qu'on ferait appel au vote populaire ; les Etats seront réunis dans un prochain délai, et voteront alors pour la Prusse, ou pour le Danemark, ou pour le duc d'Augustenbourg, qui consacrerait l'indépendance des duchés, en les faisant rentrer dans la Confédération germanique.

AUGUSTENBOURG, ville du Schleswig, sur la côte occidentale de l'île d'Alsen, dans le Petit-Belt ; 6,000 hab. Château des ducs d'Augustenbourg.

AUGUSTI (Frédéric - Albert), théologien protestant, né à Francfort-sur-l'Oder en 1696, d'une famille juive (Ben Abraham Herschell), mort en 1782. Converti au christianisme par un ministre luthérien, il devint lui-même pasteur dans le duché de Gotha. Parmi ses ouvrages, on estime surtout ses apologies de la religion chrétienne contre les juifs : Nous citerons notamment : *De adventus Christi necessitate, tempore templi secundi*, Leipzig, 1794 ; *Aphorismi de studiis judæorum hodiernis*, Gotha, 1731 ; *Mystères des juifs concernant le fleuve miraculeux Sambathion et les juifs rouges, pour l'explication du verset* 12 *du ch.* XVII *du* 2e *livre des Rois* (en allemand), Erfurt, 1748, etc.

AUGUSTI (Jean-Chrétien-Guillaume), théologien allemand, petit-fils du précédent, né à Eschenberg (Gotha) en 1772, mort en 1841. Il a publié (en allemand) : *Faits mémorables de l'archéologie chrétienne*, 1817 et 1830, 2e édition, sous le titre de : *Manuel d'archéologie chrétienne*, Leipzig, 1836 et 1837 ; *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*, 1805 et 1835, Leipzig ; *Principes pour servir à une traduction historique et critique de l'Ancien Testament*, 1809.

AUGUSTIN (SAINT-) s. m. (sain-to-gu-stain — du nom de *saint Augustin*). Typogr. Ancien nom du caractère corps de douze, ainsi appelé parce qu'il avait servi pour la première édition de la *Cité de Dieu*, ouvrage de saint Augustin, publié en 1465 : *On appela les caractères d'imprimerie* cicéro, SAINT-AUGUSTIN, gros-canon, *des traités de Cicéron, des œuvres théologiques et des livres de liturgie, auxquels ces caractères furent d'abord employés.* (Balz.)

— Techn. Format de carton, ayant de 18 à 19 pouces sur 24.

— Hortic. Espèce de poire qui se cueille en novembre. ‖ Variété d'anémones blanches, panachées d'incarnat et à peluche couleur de feu.

AUGUSTIN s. m. (ô-gu-stain — de *Augustin*, n. pr.). Hist. ecclés. Religieux qui suit la règle de saint Augustin.

Les *augustins* sont serviteurs du roi.
LA FONTAINE.

— *Augustins déchaussés*, Augustins qui se sont soumis à la réforme de leur ordre, vers la fin du XVIe siècle, et qui furent introduits en France par l'évêque d'Embrun. On les appelle aussi GRANDS AUGUSTINS. ‖ *Petits augustins*, Augustins qui se soumirent à la réforme de leur ordre, établis à Bourges vers 1563. On les appelait aussi AUGUSTINS DE LA REINE MARGUERITE.

— Métrol. *Augustin couronné*, Monnaie d'or, appelée aussi AUGUSTAIRE.

— **Encycl.** Les *augustins* faisaient remonter la fondation de leur ordre à saint Augustin, évêque d'Hippone ; mais, en réalité, il n'a commencé à être connu que vers le XIIe siècle. Les *augustins* n'étaient d'abord que des ermites épars en Italie, et ce fut le pape Alexandre IV qui les réunit en 1256, et les soumit à la règle de saint Augustin. L'ordre ne tarda pas à se répandre dans toute l'Europe, et donna naissance à de nombreuses congrégations, de l'une desquelles sortit dans la suite le fameux Luther. Formant l'un des quatre ordres mendiants, ces religieux se vouèrent à la prédication, portèrent l'Evangile jusqu'en Orient, et devinrent les rivaux des dominicains. Ce furent les pères Hamet et Mathieu, de Saint-François, qui introduisirent les *augustins* en France vers 1629, et qui bâtirent, près de la rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, un couvent que l'on appela des *Petits-Pères*, à cause de la petite taille de ses fondateurs. On connaissait déjà néanmoins à Paris le couvent des *Grands-Augustins*, sur l'emplacement occupé dans la suite par le marché de la Vallée, et celui des *Petits-Augustins*, dont Marguerite de Valois fonda la maison en 1606 ; c'est l'hôpital actuel de la Charité. Le costume des *augustins* consistait en un vêtement noir et blanc à larges manches, serré autour des reins par une longue ceinture de cuir. Les *augustins déchaussés* marchaient pieds nus et portaient toute leur barbe. — Il y a aussi un ordre d'*augustines*. V. plus loin.

AUGUSTIN, INE adj. (ô-gu-stain — rad. *Augustin*, n. pr.). De saint Augustin, qui est conforme aux opinions, aux doctrines de saint Augustin :

La grâce agit, cette *augustine* grâce
Dans son esprit porte un jour efficace.
VOLTAIRE.

AUGUSTIN (saint), le plus célèbre des Pères de l'Eglise latine, né à Tagaste, dans l'Afrique romaine, en 354, mort à Hippone en 430. Son père, Patrice, était païen et ne se convertit que dans un âge avancé ; sa mère, la célèbre Monique, sanctifiée depuis par l'Eglise, était chrétienne et s'efforça de lui inspirer la foi ardente dont elle était animée. Il étudia d'abord dans sa patrie, ensuite à Madaure et à Carthage. Ses mœurs s'altérèrent dans cette dernière ville, en même temps que son esprit s'y perfectionnait. Il se livra aux plaisirs avec l'emportement de son âge et l'ardeur d'un caractère impétueux. Lui-même nous a fait, dans ses *Confessions*, l'aveu des fautes de sa jeunesse : le goût des représentations théâtrales et de la littérature profane ; une liaison avec une femme qu'il aima, au reste, avec fidélité pendant de longues années et dont il eut un fils, Adéodat ; une adhésion passionnée aux doctrines du manichéisme, telles furent ses erreurs, et il s'en accuse lui-même avec une franchise et une humilité admirables. Après avoir professé l'éloquence à Tagaste et à Carthage, il se rendit à Milan, où il avait obtenu une chaire. Saint Ambroise occupait alors le siége de cette ville. Les prédications de cet illustre prélat attirèrent Augustin, qui se sentit peu à peu touché par la doctrine, après n'avoir admiré d'abord que l'orateur. Il fit un retour sur lui-même, commença de réformer sa vie, et, après de longues luttes et de douloureuses agitations, embrassa enfin la foi de sa mère et adora le Dieu de l'Evangile. Il nous a laissé l'admirable récit (*Conf.* VIII, II, 12) des circonstances qui déterminèrent sa conversion, et qui ne sont point sans analogie avec l'illumination de saint Paul sur le chemin de Damas.

Sa transformation intérieure était presque accomplie ; mais il lui en coûtait de quitter le monde et la vie profane ; il ne pouvait se résoudre surtout à briser des liens qui lui étaient chers. Un jour enfin, un dernier combat, décisif et terrible, s'engagea dans son âme ; il avait fui la compagnie de quelques amis fidèles pour aller chercher sous un bosquet de son jardin la solitude et le calme qui manquaient à son cœur ; il invoquait, bien que confusément, le secours du ciel ; tout à coup il croit entendre sortir, comme d'une maison voisine, une voix qui lui disait : *Tolle et lege*, prends et lis. Surpris, se demandant de quel endroit est partie cette voix, et surtout quelle lecture lui était indiquée, il court retrouver Alype, son ami : un livre était placé sous ses yeux, c'étaient les épîtres de saint Paul ; Augustin l'ouvre au hasard et tombe sur ce passage de l'apôtre : *Ne passez pas votre vie dans les festins et les plaisirs de la table... mais revêtez-vous de Notre Seigneur Jésus-Christ, et gardez-vous de satisfaire les désirs déréglés de votre chair.* Augustin n'eut pas besoin d'en lire davantage ; un rayon de lumière avait dissipé les ténèbres de son intelligence, et embrasé son cœur d'une flamme toute céleste. Dès lors le calme revint en lui, son sort fut fixé, et il ne s'occupa plus que de conformer sa vie aux principes qu'il avait embrassés. Il était alors dans sa trente-deuxième année. Il reçut le baptême de la main même de saint Ambroise, retourna à Tagaste, où il donna ses biens aux pauvres, et se rendit ensuite à Hippone, où l'évêque Valère l'ordonna prêtre, malgré sa résistance. Peu auparavant, il avait eu la douleur de perdre sa mère, dont les larmes éloquentes n'avaient pas été sans influence sur sa détermination.

En 395, un concile l'adjoignit à Valère en qualité de coadjuteur, et, quelque temps après, il lui succéda sur le siége d'Hippone, où ses vertus et son génie jetèrent un éclat dont le souvenir est encore vivant dans toute la chrétienté.

Une société de clercs, avec lesquels il vivait dans sa maison épiscopale, devint l'origine des séminaires. Il combattit avec un zèle infatigable, et réfuta tour à tour les doctrines des manichéens, des donatistes et des pélagiens ; instruisit son peuple par des discours et des écrits, et, dans le plus éloquent de ses ouvrages, la *Cité de Dieu*, justifia la religion chrétienne du reproche que lui adressaient les païens, qui voyaient dans son établissement la cause des irruptions des barbares et des malheurs de l'empire. Consumé de travaux et d'austérités, il mourut à l'âge de soixante-seize ans, pendant que la ville d'Hippone était assiégée par les Vandales.

Saint Augustin a laissé un nombre prodigieux d'ouvrages, et dans tous on remarque un génie vaste, un esprit pénétrant, une force de raisonnement admirable, un style plein de douceur et d'énergie. On lui reproche, il est vrai, des expressions impropres, l'abus des antithèses et des subtilités, défauts qui tiennent à son époque, et dont il a moins que tout autre subi le joug.

Outre la *Cité de Dieu*, son chef-d'œuvre, les principaux ouvrages de saint Augustin sont ses *Confessions*, où il fait l'histoire de sa jeunesse et de sa conversion miraculeuse ; ses *Rétractations*, qui se rapportent à un usage de l'antiquité, et qui sont une critique de ses propres ouvrages ; les *Traités sur la grâce et le libre arbitre*, écrits contre les donatistes et les pélagiens, et qui le firent surnommer le *docteur de la grâce* ; des *Traités sur l'Ecriture* ; un *Commentaire sur les psaumes* ; un nombre considérable de *Lettres* et de *Sermons*, ainsi que d'autres écrits contre les hérétiques de son temps.

Ses œuvres forment un corps complet de théologie, où les écrivains ecclésiastiques ont largement puisé. La meilleure édition est celle des bénédictins, Paris, 1679-1700. Ses ouvrages les plus importants ont été traduits en français.

Augustin (LETTRES DE SAINT). La correspondance de ce grand docteur de l'Eglise n'est pas seulement curieuse en ce qu'elle nous fait connaître ses sentiments les plus intimes, mais encore elle mérite de fixer l'attention par l'importance des questions qui se trouvent traitées incidemment dans quelques-unes de ses lettres. Elle se compose de deux cent soixante-dix lettres, et les plus intéressantes atteignent presque les proportions d'un traité ou d'un livre. Le professeur Maxime ayant écrit à Augustin pour lui témoigner son étonnement de voir les chrétiens invoquer des martyrs portant des noms barbares plutôt que d'adresser leurs prières à Jupiter, à Junon, à Minerve, à Vesta, qui, selon lui, ne sont que des noms divers sous lesquels on adore le père commun des dieux et des hommes, saint Augustin répond à Maxime en lui montrant combien est ridicule l'opinion qui tend à faire regarder tous les dieux comme les membres distincts d'une divinité unique et seule réelle. En finissant, il adresse à Maxime ces paroles remarquables : « Sache seulement, pour que tu n'en ignores et que tu ne sois pas entraîné à des insultes sacriléges, que les chrétiens catholiques ne rendent de culte à aucun mort et n'adorent rien de ce qui a été créé par Dieu, mais Dieu seul, qui a fait et créé toute chose. »

Dans une autre lettre adressée au comte Marcellin, Augustin démontre que le pardon des injures n'est point un précepte contraire au bien de l'Etat. Si l'Evangile commande à celui qui reçoit un soufflet de tendre l'autre joue, il n'en faut pas conclure que la religion chrétienne défend de punir le crime et de repousser la violence. Le précepte de Jésus-Christ regarde plutôt la disposition du cœur que les actes extérieurs : si l'on punit le coupable, il ne faut jamais que ce soit par un motif de vengeance, mais, au contraire, dans l'intention de lui faire du bien.

Ailleurs, il s'entretient longuement avec Célestin sur les diverses natures des êtres. Il en distingue trois : 1o nature muable par rapport au lieu et par rapport au temps, c'est le corps ; 2o celle qui change seulement par rapport au temps, c'est l'âme ; 3o celle qui est immuable sous tous les rapports, c'est Dieu. Le corps est capable de bonheur ou de malheur ; Dieu est la félicité par essence ; l'âme est malheureuse quand elle penche vers la matière et les appétits sensuels, elle est heureuse quand elle se porte vers l'Etre souverain.

Le pieux et savant évêque a écrit plusieurs fois à saint Jérôme, et on suit avec intérêt les dissentiments qui éclatèrent entre eux, sans toutefois les faire sortir des limites de la charité chrétienne. A propos de la nouvelle traduction de la Bible, que voulait faire saint Jérôme, Augustin lui conseille de traduire en latin les meilleures versions grecques, plutôt que de prendre le texte hébreu pour base de son travail. Il le blâme d'avoir approuvé la dissimulation et le mensonge officieux de saint Pierre, dont l'épître aux Galates fait mention.

Le goût des femmes pour la parure est l'objet d'une lettre très-remarquable. Saint Augustin traite cette question avec une grande modération. Il ne croit pas qu'on doive interdire absolument les parures aux femmes mariées, il ne condamne que l'usage du fard, et il rappelle avec une grande élévation de style que la vraie parure des chrétiens de l'un et de l'autre sexe n'est ni l'or, ni les pierres précieuses, ni les riches étoffes, mais la pureté des mœurs. Il défend aussi d'une manière absolue certaines parures superstitieuses qui étaient en usage alors, et qui semblaient être une espèce d'hommage aux démons.

Un débiteur, poursuivi par ses créanciers, vint un jour se réfugier dans l'église de saint Augustin, et celui-ci, qui donnait tout son argent aux pauvres, emprunta la somme nécessaire pour arrêter les poursuites. Il adressa ensuite à tout le peuple une sorte de circulaire, par laquelle il priait les fidèles de faire entre eux une quête, afin qu'il pût rendre ce qu'on lui avait prêté. Cette circulaire contient des détails précieux sur les mœurs du temps.

L'ensemble de cette correspondance excite un intérêt soutenu ; il est impossible de la lire sans en aimer l'auteur, et sans admirer les brillantes qualités de son esprit.

Augustin en extase (SAINT), tableau de Murillo, au musée royal de Madrid. Le saint évêque d'Hippone est agenouillé et comme en extase devant la céleste vision qui s'offre à lui : à sa gauche apparaît Jésus-Christ crucifié ; à sa droite, la Vierge entourée d'un nombreux cortége d'anges, dont l'un tient la mitre et un autre la crosse épiscopale. Les figures sont de grandeur naturelle ; le tableau a 3 mètres 8 de haut sur 2 mètres 33 de large. Cette vaste composition se distingue par la clarté du fond peint d'une couleur moelleuse et blonde, qui élève l'apparition au-dessus de l'atmosphère terrestre. L'attitude du saint est pleine de noblesse, et sa physionomie exprime bien son ardente piété et son ravissement.

Augustin (SAINT) **et sainte Monique**, l'un des chefs-d'œuvre d'Ary Scheffer, musée du Louvre. L'artiste s'est inspiré du passage suivant des *Confessions* (liv. IX, ch X) : « A l'approche du jour où elle devait sortir de cette vie, nous étions seuls, appuyés contre une fenêtre au port d'Ostie, conversant avec une ineffable douceur, et, dans l'oubli du passé, dévorant l'horizon de l'avenir... Et en parlant ainsi, dans nos amoureux élans vers cette vie, nous y touchâmes un instant d'un bond de cœur. » Sur un ciel limpide et pur, se détache la figure de la sainte, pâle, rayonnante et comme transfigurée par l'extase ; Augustin, assis près de sa mère, plonge ses regards avides dans l'immensité sans bornes où Monique semble vouloir l'entraîner avec elle. Deux personnages à mi-corps, dans une attitude calme et recueillie, sans accessoires propres à réjouir l'œil du spectateur et à faire valoir l'habileté du peintre... Que de talent n'a-t-il pas fallu pour éviter de tomber dans la froideur académique ! Ary Scheffer ne s'est jamais élevé plus haut dans cette voie spiritualiste et métaphysique qu'il suivit pendant les dernières années de sa vie ; jamais il n'a déployé une plus grande puissance d'expression, jamais il n'a mieux réussi à mettre l'éloquence du sentiment sur la physionomie humaine. La tête de saint Augustin, où se lisent tout à la fois la tendresse filiale et l'enthousiasme du chrétien, a quelque chose d'ardent, de passionné, qui contraste avec la pâleur ascétique du visage de sainte Monique. « Malheur, a dit M. Victor Fournel, malheur à celui que la beauté sublime, et pour ainsi dire immatérielle de cette œuvre ne pénètre pas comme une flamme. Malheur à qui reste froid ou dédaigneux, au lieu de sentir son âme, troublée jusqu'en ses racines, s'ébranler pour prendre son essor dans le sillon lumineux que l'artiste a tracé entre la terre et le ciel ! Après ce tableau, Ary Scheffer est pour moi un frère de cœur, qu'il me semble avoir connu et aimé, et mon admiration pour lui est mêlée de reconnaissance. » Cette magnifique composition, qui a paru pour la première fois en 1859, à l'exposition particulière des œuvres d'Ary Scheffer, a été exécutée par l'artiste en 1855.

Augustin (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE SAINT). L'illustre évêque d'Hippone figure dans un grand nombre de compositions peintes ou sculptées, du moyen âge et de la renaissance. Pistolesi a donné, dans sa *Description du Vatican*, la gravure d'une figure en pied de ce saint, peinte par Fra Angelico. Dans le réfectoire du couvent du Saint-Esprit, à Florence, les fresques des lunettes représentent : le *Baptême du saint*, par Pietro-Marco Baldi ; la *Défense de ses ouvrages*, par Pérugin, et les différents ordres religieux qui suivent sa règle, par Stefano Cascetti. Une très-belle peinture de Murillo, exposée à Manchester en 1857, montre saint Augustin, debout et de profil, tendant un bissac dans lequel Jésus enfant dépose un pain ; des anges sont placés dans les airs ; « cette gloire d'anges, le ciel, le paysage, tous les fonds de ce tableau sont superbes, » a dit M. Bürger. Saint Augustin est représenté : tenant un cœur enflammé et foulant aux pieds des ouvrages d'écrivains hérétiques (belle gravure de N. Poilly, d'après Philippe de Champaigne) ; assis et tenant une palme (gravure de C. Lauwert, d'après Erasme Quellyn) ; écrivant (tableau de Fra Filippo Lippi aux Offices, à Florence) ; recevant le baptême (volet d'un triptyque de Frans Francken le Vieux, à la cathédrale d'Anvers) ; ayant une vision (peinture d'un coloris clair et vif, d'une exécution distinguée, par le Garofalo, à la National Gallery) ; parlant à un enfant qui tient une coquille, avec laquelle il s'amuse à remplir d'eau un creux, au bord de la mer (gravure d'Abr. Diepenbeeck) ; cherchant à pénétrer le mystère de la Trinité (gravure de Louvencourt, d'après Lanfranc) ; en extase à la vue du ciel ouvert (gravure de P. de Jode, d'après Van-Dyck, et tableau de Murillo, décrit ci-après) ; en méditation (tableau du Guerchin, au Museo del Rey) ; placé à côté de sa mère, sainte Monique (tableau d'Agostino Gherardini, dans l'église du Saint-Esprit, à Florence, et tableau d'Ary Scheffer, décrit ci-dessus). La vie du saint a fourni encore les sujets de plusieurs peintures de Carle Vanloo, qui sont placées dans l'église des Petits-Pères, à Paris, et de vingt-huit estampes très-remarquables, gravées par Bolswert. Une belle statue du saint, par Bernardino Schiaffino, orne l'église Santa-Maria della Consolazione, à Gênes.

AUGUSTIN ou **AUSTIN** (Saint), premier archevêque de Cantorbéry, apôtre de l'Angleterre, était prieur du monastère de Saint-André, ordre de Saint-Benoît, à Rome, lorsqu'il fut envoyé dans la Grande-Bretagne par le pape Grégoire le Grand, en 596, pour y prêcher le christianisme. Il convertit le roi Ethelbert et un grand nombre de ses sujets, fut nommé évêque et fixa son siége épiscopal à Cantorbéry, où il mourut en 604.

AUGUSTIN (Antoine), archevêque de Tarragone et l'un des plus savants hommes de son siècle, né à Saragosse en 1516, mort en 1586 se rendit très-habile dans le droit civil et canonique, les belles-lettres, l'histoire ecclésiastique, les langues, etc. Il fut nommé auditeur de rote par le pape Paul III. L'un des premiers, il appliqua la science archéologique à l'étude du droit romain. Ses œuvres ont été publiées à Lucques, 1765-1774.

AUGUSTIN (J.-B.), peintre sur émail et miniaturiste, né à Saint-Dié en 1759, mort en 1832. Il fut un des maîtres du genre de la miniature, qu'il releva de sa décadence en réagissant contre le style pompadour et la grâce maniérée qui étaient alors en vogue. On cite parmi ses plus belles œuvres le beau portrait qu'il fit de lui-même en 1796, ainsi que ceux de Napoléon, de Louis Bonaparte, de Denon, du harpiste Nadermann, de l'impératrice Joséphine, de lord William Bentinck, de Louis XVIII, de la duchesse d'Angoulême, et un grand nombre d'émaux répandus dans les cabinets des amateurs, etc. A la fin de sa vie, cet artiste vit la miniature prendre une extension dont il ne put suivre tous les progrès. La couleur à l'huile fut heureusement employée ; une touche large et hardie remplaça les minuties du pointillé ; l'influence de l'école de David rendit le public plus exigeant sur la pureté de la ligne et du dessin. La réputation d'Augustin en souffrit ; mais s'il vit la vogue l'abandonner dans sa vieillesse, il n'en conserve pas moins la gloire d'avoir commencé une heureuse réaction, et d'avoir pendant quarante ans éclipsé tous ses rivaux. Il a formé des élèves distingués, entre autres sa femme, qui obtint une médaille au salon de 1824.

AUGUSTIN KŒSEMBROT D'OLMUTZ, un des restaurateurs des lettres en Moravie, né à Olmutz en 1470, mort en 1513. Il a fondé la première société littéraire qu'ait possédée l'Autriche. Ses ouvrages, ses lettres surtout, sont d'un haut intérêt pour l'histoire littéraire et même pour l'histoire politique de son temps.

AUGUSTIN (SAINT-), ville forte des Etats-Unis, capitale de la Floride ; port sur l'océan Atlantique ; 3,000 hab. L'amiral Drack la brûla en 1586.

AUGUSTIN (BAIE DE SAINT-), mouillage très-sûr de la côte S.-O. de l'île de Madagascar, à l'embouchure du Darmouth ; les vaisseaux qui traversent le canal de Mozambique pour se rendre dans les Indes s'arrêtent à Saint-Augustin pour faire provision d'eau et de vivres.

AUGUSTINE s. f. (ô-gu-sti-ne). Chaufferette dans laquelle une lampe à l'esprit-de-vin sert de foyer.

— Pâte qui fait couper les rasoirs.

— Agric. *Augustine blanche*, Variété de vigne de la Haute-Vienne.

— Comm. Sorte d'étoffe de soie.

— Au pl. Antiq. rom. Fêtes que l'on célébrait à Rome en l'honneur d'Auguste et de son heureux retour d'Orient. Quelques auteurs les confondent avec les *augustales*.

AUGUSTINES (du nom de *saint Augustin*, n. pr.). Hist. ecclés. Religieuses appartenant à un ordre où l'on suivait la règle de saint Augustin. Les augustines prétendaient, en outre, que leur première supérieure avait été la sœur du saint. On les appelait aussi *Filles ermites de saint Augustin*. Elles ont pour mission la garde des malades et le service des hôpitaux. Elles se sont multipliées en Italie, en Espagne et en France, où elles forment plusieurs congrégations : les sœurs de la Vierge, à Venise ; de Sainte-Marthe, à Rome ; les augustines déchaussées d'Espagne et de Portugal ; les sœurs de la Récollection et de Saint-Thomas de Villeneuve, etc.

AUGUSTINIEN s. m. (ô-gu-sti-ni-ain — rad. *Augustin*, n. pr.). Hist. ecclés. Celui qui partage, qui adopte la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la prédestination.

— Nom que prirent les jansénistes, parce qu'ils prétendaient être les disciples de saint Augustin, et enseigner ses doctrines sur la grâce.

AUGUSTINIEN, ENNE adj. (ô-gu-sti-ni-ain, è-ne — rad. *Augustin*, n. pr.). Qui appartient, qui a rapport aux religieux augustins, à leurs monastères : *Les couvents* AUGUSTINIENS. *La règle* AUGUSTINIENNE.

—*Alphabet augustinien*, Histoire, par ordre alphabétique, des monastères des religieux augustins.

AUGUSTINISME s. m. (ô-gu-sti-ni-sme — de *Augustinus*, titre d'un ouvrage de Jansénius). Hist. ecclés. Doctrine des jansénistes ou sectateurs de Jansénius.

Augustinus, titre de ce fameux ouvrage de Jansénius, qui, au XVIIe siècle, a donné naissance à des controverses religieuses si passionnées. S'étant convaincu, par des lectures assidues et des comparaisons attentives, que la doctrine des théologiens scolastiques les plus célèbres s'écartait beaucoup de celle de saint Augustin sur le point capital de la grâce et du libre arbitre, Jansénius conçut le dessein de développer à fond les idées de l'illustre Père de l'Eglise latine sur ces matières, et il écrivit l'*Augustinus*, auquel il travaillait encore la veille même de sa mort. Il légua le manuscrit à deux de ses amis, qu'il chargea de le publier, et déclara dans son testament qu'il soumettait son livre et sa doctrine au jugement du saint-siége. Il eût été à désirer qu'on attendît ce jugement, qui eût peut-être prévenu une querelle pleine d'animosité et d'acharnement ; mais les exécuteurs testamentaires de l'évêque se hâtèrent de faire imprimer l'*Augustinus*, qui parut en 1640, et eut plusieurs éditions successives. Ce livre, où Jansénius avait cru de bonne foi commenter et dégager de tout nuage la pure doctrine de saint Augustin sur la grâce et le libre arbitre, fut violemment attaqué dès son apparition, et souleva contre lui des haines puissantes ; il heurtait de front les principes professés, en Espagne et en Hollande, par les jésuites Molina et Lessius, qui avaient cherché à concilier la liberté de l'homme avec le dogme de la grâce, et comme les jésuites étaient déjà en rivalité avec Port-Royal, où les doctrines de Jansénius trouvèrent un accès facile, le conflit de toutes ces opinions, soutenues d'un côté par l'influence d'une société puissante, de l'autre par l'éclat du talent, engendra une querelle qui eut un long retentissement. Et cependant, malgré les grands noms d'Arnauld et de Pascal (de Pascal, il est vrai, entraîné par son amitié), il faut bien reconnaître qu'ici la raison, la justice et la vérité se trouvaient du côté des jésuites, puisqu'ils soutenaient la cause de la liberté humaine contre le mysticisme d'un novateur, qui la sacrifiait à ce fatalisme chrétien qu'on appelle la prédestination.

L'*Augustinus* se compose de trois parties : la première contient l'exposition du pélagianisme, qui exaltait la puissance du libre arbitre et niait la corruption primitive de la nature humaine, amenée par le péché originel. La seconde partie est un résumé des idées de saint Augustin sur la nature humaine, considérée au double point de vue de sa pureté primitive et de son état de dégradation depuis la chute d'Adam. Dans la troisième partie se trouvent reproduites les idées de saint Augustin sur la grâce, au moyen de laquelle Jésus-Christ nous guérit de notre corruption, et sur la prédestination des hommes et des anges. Quant aux principes fondamentaux, on peut les résumer ainsi : 1o le péché originel a complétement détruit le libre arbitre de l'homme ; 2o depuis la chute d'Adam, le plaisir est l'unique ressort qui fait mouvoir la volonté humaine, et ce plaisir, qui nous vient du dehors et qui ne dépend pas de nous, est inévitable quand il vient et invincible quand il est venu ; 3o s'il vient du ciel ou de la grâce, il porte l'homme à la vertu ; s'il vient de la terre ou de la concupiscence, il entraîne l'homme dans le vice, et la volonté obéit fatalement à celui des deux qui est naturellement le plus fort ; 4o enfin, l'homme fait toujours invinciblement, quoique volontairement, ou plutôt d'une volonté nécessitée, tout ce qu'il fait, le bien et le mal ; le bien, si la grâce domine ; le mal, si la sensualité est plus forte que la grâce.

Il est impossible d'être plus ouvertement fataliste, et ce n'est pas sans raison, assurément, que les adversaires de Jansénius, les molinistes, l'accusèrent d'avoir reproduit les doctrines de Calvin sur la prédestination. Ils dénoncèrent l'*Augustinus* au pape Urbain VIII, qui le condamna par une bulle du 6 mars 1642. La querelle parut s'assoupir pendant quelques années ; mais le docteur Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, la raviva en 1649, en se plaignant à ses confrères de Sorbonne qu'on introduisît des opinions nouvelles dans l'enseignement théologique, et en demandant qu'on examinât quelques propositions qui donnaient lieu aux disputes. On nomma alors des commissaires pour examiner le livre de Jansénius ; après des recherches longues, minutieuses, ils parvinrent enfin à en extraire les cinq propositions devenues si célèbres, propositions qui ne se trouvent nulle part explicitement formulées dans l'*Augustinus*, mais qui en résument la substance, qui sont l'*âme* du livre, suivant l'expression de Bossuet : 1o quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes qui veulent les accomplir et qui s'efforcent de le faire selon les forces qu'ils ont, s'ils n'ont pas la grâce qui les leur rendrait possibles ; 2o dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure ; 3o pour mériter ou démériter, dans l'état de nature tombée, il n'est pas nécessaire que l'homme ait une liberté exempte de nécessité : une liberté sans contrainte lui suffit ; 4o les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi, et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté de l'homme pût y résister ou s'y soumettre ; 5o c'est être semi-pélagien que de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes ; il l'a seulement répandu pour les prédestinés.

Une analyse de l'*Augustinus*, empruntée à l'*Histoire de France* de M. H. Martin, trouve ici naturellement sa place. « L'*Augustinus*, ce code du jansénisme, est la coordination et le commentaire de tous les textes de saint Augustin sur les matières alors débattues, commentaire qui paraît dépasser en rigueur le texte même, et qui flétrit, comme concupiscence et fruit du péché, non pas seulement tous les plaisirs sensuels, mais les plaisirs de l'intelligence, les *curiosités* de la science, la recherche du beau, le goût et l'art. Il est intéressant de comparer cette doctrine sur le libre arbitre avec celle de Descartes. Jansénius et Descartes sont d'accord sur la condition des bienheureux, impeccables et toujours *déterminés* au bien, parce que, suivant Descartes, ils saisissent le vrai intuitivement et sans effort. Le théologien et le philosophe cessent de s'entendre en descendant du ciel sur la terre. L'homme de Descartes est déterminé au bien quand il voit clairement le vrai ; mais, pour arriver à voir le vrai, il faut un effort d'attention, et cet effort est volontaire ; donc l'homme est libre. — L'homme n'est pas libre, répond Jansénius : quiconque a la grâce est déterminé au bien ; quiconque ne l'a pas est déterminé au mal ! Avant la chute, Adam était dans une parfaite indifférence au bien et au mal, et entièrement libre. Avant la chute, entière liberté ; après la chute, plus aucune liberté. — L'indifférence, réplique-t-on en appliquant les principes de Descartes, est, dans la créature, le plus bas degré de la liberté. La parfaite indifférence, c'est l'absence de toute connaissance, de toute conscience, de toute liberté. L'Adam de Jansénius, à la fois compréhensif, libre et indifférent, est un être impossible. L'édifice de Jansénius est ainsi ruiné par la base. »

Les cinq propositions furent soumises au pape Innocent X, qui, après deux années de discussions, d'examen et de conférences, les condamna solennellement par la bulle *Cum occasione*, du 31 mai 1653. Mais l'arrêt du saint-siége ne termina pas la querelle, à laquelle, au contraire, les immortelles *Provinciales* et la censure de M. Arnauld vinrent bientôt ajouter un nouveau degré d'irritation et d'acharnement. Nous renvoyons le lecteur au mot JANSÉNISME pour les autres détails, qui trouveront plus naturellement leur place dans cet article. Nous dirons alors combien cette guerre théologique passionna les esprits, même les plus légers, même les moins faits pour s'intéresser à ces questions subtiles et ardues. Et, cependant, combien avaient réellement lu l'*Augustinus?* Ils ne s'en croyaient pas moins autorisés à soutenir avec opiniâtreté que les cinq propositions étaient ou n'étaient pas contenues dans le livre incriminé. Cela nous rappelle involontairement ce gentilhomme florentin qui, au lit de la mort, s'accusait à un bon religieux de s'être battu quatorze fois en duel pour soutenir que le Tasse était supérieur à l'Arioste : « Et pourtant, ajouta-t-il avec un soupir, je n'ai jamais lu l'un ni l'autre. »

Voici, à propos des fameuses propositions développées dans l'*Augustinus*, une petite anecdote qui trouvera ici naturellement sa place.

On sait que la ville d'Ypres a été le berceau du jansénisme. Lorsque Louis XIV en forma le siége, on fit courir une prétendue lettre de ce prince au docteur Arnauld, dans laquelle il exhortait l'illustre théologien à user de son crédit auprès des siens pour les engager à se rendre. Voici cette lettre, qui est une allusion ironique aux cinq fameuses propositions de Jansénius, condamnées par le pape :

« Monsieur,

» Nous allons commencer un siége où vous pourriez nous servir beaucoup de votre crédit ; j'ai cinq propositions à faire à MM. d'Ypres ; la première, que je suis venu en Flandre pour faire du bien à tout le monde ; la deuxième, que le commandement que je leur fais de rendre la ville n'est pas impossible ; la troisième, qu'il est en leur pouvoir de mériter ou de démériter mes bonnes grâces ; la quatrième, que j'ai des secours avec moi plus que suffisants pour les faire obéir à mes ordres ; la cinquième, que, en quelques nécessités qu'ils soient de se rendre, ils ne le feront qu'avec une entière liberté.

» Il s'agit donc, monsieur, de leur faire signer ces cinq propositions, qui renferment tout le traité de la grâce que j'ai à leur accorder. Je ne crois pas qu'ils puissent éluder mes ordres par la distinction du droit et du fait ; car, pour le droit, il y a si longtemps que je suis en possession de prendre des villes, que le temps seul pourrait me servir de prescription dans les Pays-Bas, quand je n'aurais pas d'ailleurs tant de droits incontestables. Ils ne peuvent donc se retrancher que sur le fait, et c'est sur quoi je les veux convaincre par une trentaine de canons, auxquels je les défie de répondre efficacement, car ils percent toutes les difficultés à jour. Par là, vous jugerez bien que je ne serai pas si longtemps à leur faire signer mes cinq propositions que vous avez été à signer celles du pape. »

AUGUSTOBONA, ville de la Gaule, aujourd'hui Troyes.

AUGUSTODUNUM, l'une des villes les plus célèbres de la Gaule, nommée primitivement Bibracte, aujourd'hui Autun. C'était la capitale du pays des Eduens.

AUGUSTOMAGUS, ville de la Gaule, dans le pays des Bellovaques, aujourd'hui Senlis.

AUGUSTONEMETUM, ville de la Gaule, capitale des Arvernes, aujourd'hui Clermont-Ferrand.

AUGUSTORITUM, ville de la Gaule, aujourd'hui Limoges.

AUGUSTOW, ville de la Pologne russe, sur la Netta ; 3,350 hab. ; fondée en 1557 par Sigismond Auguste. Le gouvernement d'Augustow, l'un des cinq de la Pologne russe, compte 562,400 hab., répandus sur une superficie de 17,900 kilom. carr. Cette province est couverte de forêts et de belles prairies.

AUGUSTULE (Romulus Augustus, surnommé

par un diminutif dérisoire), dernier empereur romain d'Occident, fils d'Oreste, général des armées romaines dans les Gaules. Proclamé par son père en 475, il fut détrôné presque aussitôt par Odoacre, roi des Hérules, qui le relégua dans la Campanie. On a remarqué, comme une singularité, que ce fantôme de souverain, qui clôt la liste des empereurs romains d'Occident, a porté tout à la fois le nom du fondateur de Rome et celui du fondateur de l'empire.

AUGUSTUS (FORT), dans le comté d'Inverness, en Ecosse, sur le canal Calédonien, à l'extrémité occidentale du Loch-Ness. Ce fort, bâti en 1715, après l'insurrection, entre l'Oich et le Tarff, peut loger une garnison de 300 soldats; il s'est formé, autour de ce fort, un petit village qui porte le même nom.

AUJON s. m. (ô-jon). Bot. Nom que l'on donne à l'*ajonc* dans quelques provinces de France.

AUJON, petite rivière de France, prend sa source dans le départ. de la Haute-Marne, passe à Arc-en-Barrois, Châteauvilain, Lonchamp, et se jette dans l'Aube au-dessous de Clairvaux, après un cours de 50 kilom.

AUJOURD'HUI adv. (ô-jour-dui.— Cet adverbe, composé de cinq mots, *à le jour de hui*, est peut-être l'exemple le plus frappant du principe d'agglutination suivant lequel se sont formés un grand nombre de mots de notre langue. Il a pour radical *hui*, mot de la langue d'oïl, tiré du lat. *hodie*, ce jour, abrév. de *hoc die*, en ce jour, par le changement de *o* en *ui*, ainsi que cela se produit dans notre vieux mot *huis*, de *ostium*; dans *huit*, de *octo*; dans *cuir*, de *corium*, etc. *Hui* était évidemment suffisant pour rendre l'idée exprimée par le lat. *hodie*; mais, par une de ces redondances si fréquentes dans notre ancienne langue, on ajouta à cet adverbe les mots *au jour de*, et l'on eut *au jour de hui*, *aujourd'hui*. Et ce pléonasme ne suffisant pas encore au peuple, il dit *au jour d'aujourd'hui*, comme nous le montre Vadé : *Les garçons* DU JOUR D'AUJOURD'HUI *savent si bien emboiser les filles que je devrions en être soules.* Cependant Lamartine a su employer cette locution vicieuse avec une poétique énergie :

> Dans ce cercle borné Dieu t'a marqué ta place.
> L'univers est à lui,
> Et nous n'avons à nous que *le jour d'aujourd'hui.*

Il nous souvient même avoir entendu de nos propres oreilles *au jour du jour d'aujourd'hui*. Nest-ce pas ici le cas de dire : quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre? Voilà comment nous rendons, par une accumulation de mots, une idée que nos pères exprimaient par un monosyllabe.

> E s'il sunt *hui* mauvais, il seront demain pire.
> RUTEBEUF.

Qu'on vienne donc nous dire maintenant que le progrès consiste à simplifier. Du reste, le peuple disait, à Rome : *ad illud diurnum de hodie*, ce qui vaut au moins notre *au jour d'aujourd'hui*). En ce jour, dans le jour actuel : *Il arrive, il se marie* AUJOURD'HUI. *L'affaire sera terminée* AUJOURD'HUI. *J'ai différé jusqu'*AUJOURD'HUI *à vous donner de mes nouvelles.* (Acad.) *Si j'abdique* AUJOURD'HUI, *vous n'aurez plus d'armée dans deux jours.* (Napol. Ier.)

> *Aujourd'hui* l'on s'assemble, *aujourd'hui* l'on con-[spire.
> CORNEILLE.

> Car Mignot *aujourd'hui* s'est voulu surpasser.
> BOILEAU.

> Dis plutôt qu'*aujourd'hui* commence ma victoire.
> RACINE.

> On dit, et sans horreur je ne puis le redire,
> Qu'*aujourd'hui* par votre ordre Iphigénie expire.
> RACINE.

> Ainsi donc, *aujourd'hui*, demain, après encore,
> Il faudra voir sans toi naître et mourir l'aurore,
> Sans toi, sans ton sourire et ton regard joyeux.
> V. HUGO.

— Durant ce jour, pendant le jour actuel : *Je resterai dehors* AUJOURD'HUI *et demain. Vraiment! voilà qui m'étonne que nous ayons été seules l'une et l'autre tout* AUJOURD'HUI. (Mol.) *Cela est heureux, lui répondis-je, car de la manière que vous avez parlé tout* AUJOURD'HUI, *je reconnais que vous avez grand besoin d'être éclairé.* (Montesq.)

— Par ext. Au temps où nous sommes, à présent, maintenant : *Cela ne se pratiquait pas autrefois, mais* AUJOURD'HUI *on en use autrement.* (Acad.) AUJOURD'HUI *qu'il est puissant, il pourra vous servir.* (Acad.) *Les Juifs sont encore* AUJOURD'HUI *dispersés sur toute la terre.* (Pasc.) *Jésus-Christ est de tous les temps; il était hier, il est* AUJOURD'HUI, *il sera aux siècles des siècles.* (Fén.) *Jusques* AUJOURD'HUI, *les créatures ont décidé de ma joie comme de mes chagrins.* (Mass.) *Depuis ce moment fatal qui vit souiller votre âme jusques* AUJOURD'HUI, *rien ne lui échappe.* (Mass.) *Le crime se cachait du moins autrefois; il fait gloire* AUJOURD'HUI *de se donner en spectacle.* (Mass.) *On n'aime* AUJOURD'HUI *que les gens à qui la fortune est favorable.* (La Bruy.) *On trouve encore* AUJOURD'HUI *des chevaux, des ânes et des taureaux sauvages.* (Buff.) *Nous réglons l'avenir sur ce qui nous convient* AUJOURD'HUI. (J.-J. Rouss.) *C'est une vérité reçue que le public n'aime plus les vers* AUJOURD'HUI. (Grimm.) *Richardson est à peine lu* AUJOURD'HUI. (De Fontanes.) *L'amour est* AUJOURD'HUI *toute l'ambition de la femme.* (Mme d'Agout.) *On ne peut aller ni durer* AUJOURD'HUI *en France sans le respect des droits de tous.* (Gén. Foy.) *Une guerre inutile est* AUJOURD'HUI *le plus grand attentat qu'un gouvernement puisse commettre.* (B. Const.) *Le peuple irlandais ne possède pas* AUJOURD'HUI *un pouce de terre en Irlande.* (Ledru-Roll.) *Jadis la liberté était une conquête;* AUJOURD'HUI, *elle est un droit.* (Cormen.) *La femme,* AUJOURD'HUI, *a plus de sévérité dans les apparences que dans la réalité.* (H. Castille.)

> Vous êtes *aujourd'hui* ce qu'autrefois je fus.
> CORNEILLE.

> Rome seule *aujourd'hui* peut résister à Rome.
> CORNEILLE.

> J'ai regret que ce mot soit trop vieux *aujourd'hui*,
> Il m'a toujours semblé d'une énergie extrême.
> LA FONTAINE.

> Assez on vit crouler de trônes sous vos tentes,
> Relevez les rois *aujourd'hui*.
> V. HUGO.

— S'emploie souvent comme antithèse par opposition à demain, hier, autrefois, etc., et signifie En un temps quelconque, par rapport à un autre qui en est fort rapproché : *Est-ce pour* AUJOURD'HUI *ou pour* DEMAIN? *Quand on veut obliger un ami,* AUJOURD'HUI *vaut mieux que* DEMAIN. *Les vieillards préfèrent les choses d'*AUTREFOIS *à celles d'*AUJOURD'HUI : *je ne lis plus, disait un premier président de Grenoble; je relis.* AUJOURD'HUI *est un nain à côté d'*AUTREFOIS; DEMAIN *sera un pygmée à côté d'*AUJOURD'HUI. AUJOURD'HUI *à moi,* DEMAIN *à toi.* (Inscription sur certains cimetières.) *Ce qui fut bien* HIER *peut-il être mal* AUJOURD'HUI? (Acad.) *La multitude est inconstante; elle ne voudra plus* DEMAIN *ce qu'elle veut* AUJOURD'HUI. (Acad.) *Tel critique* AUJOURD'HUI *impitoyablement les rois qui gouvernerait* DEMAIN *moins bien qu'eux.* (Fén.) *Qui a vécu un seul jour a vécu un siècle : rien ne ressemble plus à* AUJOURD'HUI *que* DEMAIN. (La Bruy.) *Remplissez tous vos devoirs* AUJOURD'HUI, *vous n'êtes pas sûrs de vivre* DEMAIN. (Volt.) *L'apparence nous fait prendre* AUJOURD'HUI *des sentiments d'inclination pour des personnes qui seront* DEMAIN *l'objet de notre aversion.* (Oxenstiern.) AUTREFOIS, *les plus grands génies avaient des opinions religieuses;* AUJOURD'HUI, *les plus petits esprits forts les rejettent.* (Boiste.) AUJOURD'HUI, *il roulait carrosse et jetait l'argent par les fenêtres;* DEMAIN, *il allait dîner à quarante sous.* (A. de Musset.) *Les abus d'*AUJOURD'HUI *étaient les besoins d'*HIER. (B. Const.) *On rend si peu de services* AUJOURD'HUI *qu'il n'y aura plus d'ingrats* DEMAIN. (Petit-Senn.)

> S'il ne meurt *aujourd'hui*, je puis l'aimer *demain*.
> RACINE.

> *Hier* on m'adorait, *aujourd'hui* l'on m'exile.
> C. DELAVIGNE.

> La mort nous les ravit, la fortune s'en joue,
> *Aujourd'hui* sur le trône, et *demain* dans la boue.
> CORNEILLE.

> De tous également la fortune se joue :
> *Aujourd'hui* sur le trône, et *demain* dans la boue.
> CORNEILLE.

> Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
> *Aujourd'hui* dans un casque, et *demain* dans un froc.
> BOILEAU.

> Hâtons-nous *aujourd'hui* de jouir de la vie,
> Qui sait si nous serons *demain* ?
> RACINE.

> L'homme *aujourd'hui* sème la cause;
> *Demain* Dieu fait mûrir l'effet.
> V. HUGO.

> Celui-là est plein de folie
> Qui trop au lendemain se fie :
> *Aujourd'hui* un œuf à la main
> Vaut mieux que deux poulets *demain*.
> T. S. DES ACCORDS;
> imit. d'une épigr. de Martial.

— Substantiv. Le jour actuel; l'époque actuelle; le temps présent : AUJOURD'HUI *passé, ils ne seront plus reçus à faire leurs offres.* (Acad.) *Il semble que nous nous croyions immortels, et que nous devions au moins passer de plusieurs siècles cet* AUJOURD'HUI *que le Fils de Dieu nous a toutefois marqué comme l'unique objet de nos soins, et où il veut que nous les renfermions.* (Bourd.) *Hier ce devait être aujourd'hui,* AUJOURD'HUI *venu, elle nous remet à demain.* (Dider.) AUJOURD'HUI *amène demain, comme hier avait amené* AUJOURD'HUI. (Th. Gaut.) AUJOURD'HUI *est l'élève d'hier.* (E. Legouvé.) ‖ A été employé au pluriel, pour exprimer des jours différents, mais qui tour à tour ont été le jour présent. En aucun cas il ne peut prendre la marque du pluriel : *On ne s'aperçoit pas de ce que chaque jour nous emporte; on se croit aujourd'hui le même qu'hier; et puis, après une succession d'*AUJOURD'HUI *mis au bout l'un de l'autre, on se trouve un jour un homme tout différent.* (Villem.)

— Prov. *Aujourd'hui chevalier, demain vacher*, Aujourd'hui puissant et riche, et demain pauvre. ‖ *Aujourd'hui en fleurs, demain en pleurs*, Aujourd'hui heureux, demain malheureux. ‖ *Aujourd'hui en chère, demain en bière*, Aujourd'hui vivant au sein des plaisirs et demain mort. ‖ *Aujourd'hui mari, demain marri*, jeu de mots qui signif., Maintenant dans la joie du mariage, bientôt dans l'affliction et la misère. ‖ *Un bon aujourd'hui vaut mieux que deux demain*, Il faut plus compter sur une bonne chance qui s'offre aujourd'hui, que sur toutes celles que peut présenter l'avenir.

— *D'aujourd'hui*, Depuis ce jour; à partir de ce jour : D'AUJOURD'HUI *il ne compte plus. Ces deux vieux époux s'aiment comme s'ils n'étaient mariés que* D'AUJOURD'HUI. *Ce n'est pas* D'AUJOURD'HUI *que nous nous connaissons.* (Acad.) *Ce n'est pas* D'AUJOURD'HUI *que l'opinion gouverne le monde.* (J.-L. de Balz.) *Il me semble que* D'AUJOURD'HUI *je t'aime plus que jamais.* (Balz.)

> *D'aujourd'hui* seulement je jouis de ma gloire.
> RACINE.

> Ce n'est pas *d'aujourd'hui* que tu sais allier
> La vertu, les forfaits, l'amant, le meurtrier.
> VOLTAIRE.

> Où mon Abel est-il? Parle, est-ce *d'aujourd'hui*
> Que nous craignons Caïn, que tu connais sa haine?
> GILBERT.

‖ En ce jour, durant ce jour; depuis le commencement de ce jour : *Ils n'ont qu'à crier tant qu'ils pourront; ils ne me feront pas mettre* D'AUJOURD'HUI *en colère.* (Mme de Sév.)

> Je ne l'ai point encore embrassé *d'aujourd'hui*.
> RACINE.

‖ De l'époque actuelle, qui appartient au temps présent : *Le peuple* D'AUJOURD'HUI. *Les jeunes gens* D'AUJOURD'HUI. *Les nobles* D'AUJOURD'HUI *ne sont plus que les mânes de leurs ancêtres.* (Rivarol.)

> Et fait comme je suis au siècle *d'aujourd'hui*,
> Qui voudra s'abaisser à me servir d'appui?
> BOILEAU.

— *D'aujourd'hui à* ou *en*, Après un temps de, compté à partir du jour actuel : D'AUJOURD'HUI À *huit jours ou* EN *huit jours.* D'AUJOURD'HUI À *cent ans.* On emploie *en* quand on compte les jours, jamais avec des mois ou des ans, et le mot *jours* se sous-entend fréquemment : D'AUJOURD'HUI EN *huit.* D'AUJOURD'HUI EN *quinze.*

— **Gramm.** *Jusqu'aujourd'hui*, *jusqu'à aujourd'hui*, S'emploient l'un et l'autre indifféremment, si l'on en croit l'Académie; c'est aussi l'avis de la plupart des écrivains : JUSQU'AUJOURD'HUI, *j'ai su quelque chose de moi-même.* (Volt.) *J'ai différé* JUSQU'À AUJOURD'HUI *à vous donner de mes nouvelles.* (Acad.) Si l'on en excepte les poëtes, auxquels la règle de l'hiatus défend expressément l'emploi de *jusqu'à aujourd'hui*, nous croyons que cette expression est la seule véritablement régulière. Il y a une analogie évidente entre *jusqu'à demain* et *jusqu'à aujourd'hui*, et puisqu'on ne dit pas *jusque demain*, nous ne voyons pas pourquoi l'on dirait *jusqu'aujourd'hui*. Objectera-t-on qu'il y a dans un cas choc de deux voyelles? Mais notre langue est pleine de ces rencontres fâcheuses, et si la grammaire les interdisait, il serait presque impossible d'ouvrir la bouche. On pourrait encore trouver d'autres raisons en faveur de *jusqu'à aujourd'hui* : *Cette affaire est remise* À APRÈS-DEMAIN, c'est-à-dire JUSQU'À APRÈS-DEMAIN. Si au lieu de *après-demain*, l'affaire est remise *à aujourd'hui*, l'analogie oblige évidemment de dire *jusqu'à aujourd'hui*. Ceux qui préfèrent *jusqu'aujourd'hui* s'appuient sur ce que la préposition *à* se trouve déjà renfermée dans *aujourd'hui*; ce serait, disent-ils, un pléonasme que de l'employer après *jusque*. Une telle raison ne saurait être admise : la préposition *à* est tellement soudée au mot *aujourd'hui*, que l'esprit ne saurait songer à l'en détacher.

— **Syn. Aujourd'hui, actuellement, maintenant, à présent, présentement.** V. ACTUELLEMENT.

AUK s. m. (ôk). Ornith. Pingouin d'Angleterre.

AUKUBA V. AUCUBA.

AULA s. f. (ô-la — mot lat.). Antiq. rom. Cour intérieure. ‖ Vestibule.

AULACIDIE s. f. (ô-la-si-dî — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Syn. du genre salpingue, famille des mélastomacées.

AULACIE s. f. (ô-la-sî — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Arbre de la Cochinchine, qui appartient à la famille des hespéridées.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes.

AULACIGASTRE s. m. (ô-la-si-ga-stre — du gr. *aulax*, sillon; *gastêr*, ventre). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant une seule espèce que l'on trouve aux environs de Liége et dont l'abdomen est marqué de sillons.

AULACINTHE s. m. (ô-la-sain-te — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Genre de légumineuses de la famille des papilionacées, comprenant deux arbustes du Cap de Bonne-Espérance.

AULACIUM s. m. (ô-la-si-omm — du gr. *aulax*, sillon). Entom. Nom donné par M. Dejean à un genre d'insectes qu'il paraît avoir confondu avec l'ateuchus Hollandiæ.

AULACOCHEILE s. m. (ô-la-ko-chè-le — du gr. *aulax*, sillon; *cheilos*, bord). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui habite Java et les Philippines, et qui appartient à la famille des chrysomélines.

AULACODE s. m. (ô-la-ko-de — du gr. *aulax*, sillon; *odous*, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées, et qui habite le Brésil.

— Mamm. Genre de rongeurs de la famille des hystriciens ou porcs-épics, se rapprochant des marmottes par la forme de ses dents. Il comprend une seule espèce, qui habite la Sénégambie.

AULACODÈRE s. f. (ô-la-ko-dè-re — du gr. *aulax*, sillon; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes du Chili.

AULACOMÈLE s. f. (ô-la-ko-mè-le — du gr. *aulax*, sillon; *mêlê*, sonde). Anc. chirurg. Sonde cannelée.

AULACOMÈRE s. m. (ô-la-ko-mè-re — du gr. *aulax*, sillon; *mêros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des ichneumons, chez lesquels les pattes de la troisième paire ont des hanches et des cuisses extrêmement développées, ces dernières creusées d'un canal profond dans lequel la jambe entière peut être renfermée.

AULACOMNION s. m. (ô-la-komm-ni-on — du gr. *aulax*, sillon; *mnion*, mousse). Bot. Genre de mousses acrocarpes, du nord de l'Europe.

AULACOPALPE s. m. (ô-la-ko-pal-pe—du gr. *aulax*, sillon, et de *palpe*). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes du Pérou, dont les palpes maxillaires sont fendues au côté interne du dernier article.

AULACOPE s. m. (ô-la-ko-pe — du gr. *aulax*, sillon; *pous*, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, formé d'une seule espèce propre au Sénégal.

AULACOPHORE s. f. (ô-la-ko-fo-re — du gr. *aulax*, sillon; *phoros*, qui porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, tribu des gallérucites, dont presque toutes les espèces appartiennent à Java.

— Bot. Section du genre cacalie, comprenant des plantes de l'île de France et de Madagascar.

AULACORHAMPHE s. m. (ô-la-ko-ran-fe — du gr. *aulax*, sillon; *ramphos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux. Syn. du genre aulacorhynque, dont le nom était commun à ce genre d'oiseaux et à un genre de plantes.

AULACORHYNQUE s. m. (ô-la-ko-rain-ke — du gr. *aulax*, sillon; *rugchos*, bec). Ornith. Sous-genre d'aracaris, famille des toucans, comprenant une seule espèce, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

— Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

AULACOSCÈLE s. m. (ô-la-ko-sè-le — du gr. *aulax*, sillon; *skelis*, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomèles, qui habite le Mexique : *Le corps de l'*AULACOSCÈLE *offre des sillons sur la base et les parties latérales du corselet, sur l'extrémité inférieure des cuisses et sur la face extérieure des jambes.*

AULACOSPERME s. m. (ô-la-ko-spè-rme — du gr. *aulax*, sillon; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes. Syn. de *Cnidion*.

AULACOSTOME ou **AULASTOME** s. f. (ô-la-ko-sto-me, ô-la-sto-me — du gr. *aulax*, sillon; *stoma*, bouche). Zool. Genre d'hirudinées ou sangsues des environs de Lyon. Elles sont d'un brun noir, foncé ou olivâtre en dessus, d'une teinte plus claire en dessous. Elle sont longues de 6 à 9 centimètres, mais, malgré leur taille, elles ne peuvent s'attaquer à la peau de l'homme, et se nourrissent de lombrics et de larves aquatiques. Elles doivent leur nom aux plis saillants qui forment leur mâchoire inférieure.

AULAD-EL-KADJI s. m. pl. (ô-la-dèl-kad-ji — littéral. *Enfants de pèlerins*). Géogr. Tribus arabes qui habitent le désert de Sahara, entre le Sénégal et l'Océan.

AULADÈRE s. f. (ô-la-dè-re — du gr. *aulos*, flûte; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes, qui vit au Chili, et dont la tête est divisée transversalement par un sillon très-profond.

AULÆDIBRANCHES s. m. pl. (ô-lé-di-bran-che—du gr. *aulos*, flûte; *bragchia*, branchies). Ichth. Famille de poissons dont les branchies s'ouvrent à l'extérieur par des trous placés latéralement.

AULÆUM s. m. (ô-lé-omm — mot lat.). Antiq. Rideau qui fermait le devant de la scène dans les théâtres des anciens, et qui s'abaissait en dessous quand la représentation devait commencer. ‖ A servi aussi à désigner toute espèce de tapisserie ou de tenture destinée à intercepter le jour ou la vue, comme rideau de portes ou de fenêtres; tenture qui séparait le sanctuaire du reste de l'église, etc.

— **Encycl.** L'*aulæum* était une espèce de tapisserie teinte, dont les anciens recouvraient leurs murailles, et qui jouait ainsi à peu près le même rôle que nos tentures de haute lisse. On s'en servait aussi comme de véritables couvertures pour mettre sur les lits et les tables. Servius, dans ses commentaires sur Virgile, et Varron nous apprennent que ce nom d'*aulæum* dérive du mot *aula*, parce que ce fut pour la première fois à la cour (*aula*) d'Attale, roi de Pergame, que ces tentures furent usitées, et que les Romains les connurent en recueillant l'héritage que leur avait légué le monarque asiatique. Ce mot est employé en latin beaucoup plus souvent sous sa forme plurielle, *aulæa*.

Par extension, on appelait spécialement *aulæum* et *aulæa* le *siparium* qui servait de rideau au théâtre antique. Dans ce cas, c'était une étoffe tendue sur un cadre et qui s'élevait devant la scène. (Juvénal, VIII, 186.) Au contraire de notre rideau moderne, qui se lève quand la pièce commence, le *siparium* était abaissé et disparaissait sous terre, au-dessous

du niveau de la scène (*aulæa premuntur*, dit Horace dans ses *Epîtres*). Lorsque la pièce ou l'acte était terminé, l'opération avait naturellement lieu en sens contraire, et le *siparium* était relevé (*tolluntur*, dit Ovide. *Métamorphoses*.) Le passage d'Ovide que nous venons d'indiquer, nous apprend en outre que le *siparium* représentait différents sujets, entre autres des personnages humains, dont les pieds semblaient reposer sur la scène. Un autre passage, que nous trouvons dans Virgile (*Géorgiques*, III, 25), nous apprend que ces personnages représentaient souvent des Bretons, tissés dans le canevas même de l'étoffe, et levant les bras en l'air de manière à sembler soulever et supporter une tenture pourpre, à peu près comme les *atlantes*, les *perses* et les *cariatides* des Grecs. Le mot *siparium*, qui s'emploie comme synonyme d'*aulæum* et d'*aulæa*, s'appliquait aussi, en général, à toute étoffe tendue sur un cadre.

AULAF. V. AULOF.

AULAGNIER (Alexis-François), médecin, né à Grasse en 1767, mort en 1839. Il devint médecin de Joseph Bonaparte, qu'il suivit en Espagne. Il a donné quelques ouvrages estimables : *Recherches sur l'emploi du feu dans les maladies réputées incurables* (1805); il y conseille la cautérisation au fer rouge sur la poitrine dans les cas de phthisie pulmonaire au dernier degré; *Recueil d'observations et de consultations sur les maladies des femmes; Dictionnaire des aliments et des boissons usités dans les divers climats et chez les divers peuples* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°, etc.).

AULAGNIES (Antonin), compositeur et éditeur de musique, né à Manosque en 1800. Après avoir enseigné longtemps la musique et la composition, il se fit éditeur et fit paraître un grand nombre de morceaux dont il était l'auteur, entre autres des recueils de *variations*, *rondeaux*, *mélanges* pour le piano, des *contredanses*, des *romances*, des morceaux de musique religieuse, etc. On lui doit aussi une *Méthode élémentaire pour le piano*, qui a eu trois éditions.

AULAIRE (SAINT-), comédien. V. SAINT-AULAIRE.

AULAN (Denis-François-Marie DE SUAREZ, marquis D'), né à Avignon en 1725, servit dans la marine et parvint au grade d'enseigne de galère. Neveu de Mme du Deffand, il fut choisi par elle comme son exécuteur testamentaire. A l'époque de la Révolution, il figurait à Avignon dans le parti papiste et aristocrate, qui fut vaincu, le 10 juin 1790, par le parti français et révolutionnaire. On sait que dans ce pays de fanatisme et de passions brûlantes, les deux factions rivalisèrent de violence. Le marquis d'Aulan fut sacrifié à la fureur populaire et pendu avec l'abbé Offray, un ouvrier en soie nommé Albert, et le marquis de Rochegude.

AULANIUS EVANDER, statuaire athénien, vivait à Rome dans le premier siècle av. J.-C. Il restaura la statue de Diane, placée dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin. On connaît aussi un autre sculpteur grec, du même nom, qui vivait à Rome à la même époque et qui exécuta des œuvres remarquables. On ignore si ce ne serait pas le même personnage.

AULAQUE s. m. (ô-la-ke — du gr. *aulax*, sillon). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des charançons. ‖ On a donné aussi ce nom à un genre d'hyménoptères qui habite l'Europe méridionale, et dont l'abdomen est courbé en forme de faucille.

AULAX s. m. (ô-lakss — mot gr. signif. sillon). Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées de l'Afrique australe; renfermant deux espèces, toutes deux cultivées comme plantes de serre et d'ornement.

AULAXANTHE s. m. (ô-la-ksan-te— du gr. *aulax*, sillon; *anthos*, fleur). Bot. Genre de graminées. Syn. d'*Aulaxie*.

AULAXIE s. f. (ô-la-ksî — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Genre de graminées, voisin des panies et des millets, et renfermant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord. — On dit aussi AULAXANTHE.

AULAXINE s. f. (ô-la-ksi-ne — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Genre de lichens, qui se trouve sur les feuilles des arbres, à la Guyane, et dont le thalle, de forme orbiculaire, est marqué de stries concentriques.

AULAXIS s. m. (ô-la-ksiss — du gr. *aulax*, sillon). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées. Syn. de *Hydatique*.

AULAYE (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Dordogne), sur la Dronne; arrond. de Ribérac; pop. aggl. 448 hab.; — pop. tot. 1,524 hab.

AULBAN s. m. (ôl-ban — du lat. *albus*, blanc). Agric. Espèce de vigne dont le raisin blanc sert à faire le vin de Jurançon.

AULDEARN, village d'Ecosse, comté et à 3 kilom. S. E. de Nairn, près du golfe de Murray; 1,600 hab.; célèbre par la sanglante bataille que gagna le marquis de Montrose, lieutenant général du roi, sur les parlementaires, le 9 mai 1645.

AULE s. f. (ô-le — du gr. *aulos*, espace allongé). Métrol. Nom primitif du stade grec ou italique, qui équivalait à 180 mètres.

AULE s. f. (ô-le — du lat. *aula*, cour). Autref. Halle, hangar, place couverte.

AULÉDIBRANCHE adj. (ô-lé-di-bran-che — du gr. *aulos*, flûte; *eidos*, forme, et *bragchia*, branchies). Ichth. Se dit de poissons dont les branchies s'ouvrent sur les côtés du corps au moyen de trous alignés comme ceux d'une flûte.

— s. m. pl. Famille de poissons dont les branchies offrent ce caractère.

AULÉDIE s. f. (ô-lé-dî — gr. *aulêdia*, même sens; formé de *aulos*, flûte; *ôdê*, chant.) Mus. anc. Chez les Grecs, art d'accompagner les voix avec la flûte.

AULÈTE s. m. (ô-lè-te — gr. *aulêtês*, même signif.). Antiq. Joueur de flûte.

— Hist. Surnom de Ptolémée II, roi d'Egypte, parce qu'il se vantait de bien jouer de la flûte.

— s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des charançons, qui habitent la Dalmatie, et dont le rostre est droit, cylindrique, allongé en forme de flûte.

AULÉTIQUE s. f. (ô-lé-ti-ke — du gr. *aulêtikê*, même signif.). Antiq. Art de jouer de la flûte.

AULÉTRIDE s. f. (ô-lé-tri-de — gr. *aulêtria*, même sens). Antiq. Nom donné à des joueuses de flûtes, espèce de courtisanes qui assistaient aux fêtes et amusaient les convives pendant les repas.

— s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

AULICH (Louis), général hongrois et l'un des chefs de la révolution de 1848, né en 1792, à Presbourg; s'illustra par de beaux faits d'armes contre les Autrichiens en 1849, fut chargé du ministère de la guerre, mais ne réussit point à empêcher la défection de Georgey, et se laissa même entraîner à des pourparlers avec les Russes, qui le prirent par trahison à Arad, où il fut pendu le 6 octobre 1849.

AULIDE, petit pays de l'ancienne Grèce, dont la capitale était Aulis, port sur un promontoire de la côte orientale de la Béotie, vis-à-vis de Chalcis en Eubée. C'est là que se réunit la flotte des Grecs avant son départ pour Troie, et qu'Iphigénie fut sacrifiée. *Iphigénie en Aulide* est le titre d'une tragédie de Racine, dans la première scène de laquelle se trouve ce vers d'Arcas à Agamemnon :

> Vos yeux seuls et les miens sont ouverts en *Aulide*.

AULIDE. Temps hér. Fille d'Ogygès et de Thébé, donna son nom à la ville d'Aulis.

AULIQUE adj. (ô-li-ke — du lat. *aula*, cour). Qui concerne une cour, qui a rapport au palais et à l'entourage d'un souverain : *Le duc de Montpensier avait pris plaisir à la lecture des anciens, autant que sa vie militaire et* AULIQUE *avait pu le lui permettre.* (Huet.) Vieux.

— Hist. Se disait, en Allemagne, d'une cour et des membres d'une cour supérieure, dont la juridiction s'étendait à tout l'empire, et qui jugeait sans appel toutes les causes qui lui étaient déférées. Elle fut instituée en Allemagne par Maximilien Ier, vers 1501, pour juger les causes du ressort de la chambre impériale : *Tribunal* AULIQUE. *Cour* AULIQUE. *Conseil* AULIQUE. *Conseillers* AULIQUES. ‖ Se dit aujourd'hui, en Allemagne, de tout conseil supérieur politique, judiciaire, militaire, administratif : *Conseil* AULIQUE *de la police. Commission* AULIQUE *des études.*

AULIQUE s. f. (ô-li-ke — du lat. *aula*, salle). Thèse qu'un licencié en théologie soutenait pour passer docteur, et qu'on nommait ainsi parce que cet examen avait lieu dans la grande salle de l'archevêché de Paris.

AULIQUE s. m. (ô-li-ke — du gr. *aulos*, flûte). Erpét. Espèce de couleuvre, *coliber aulicus* de Linné.

AULIS, petite ville de l'ancienne Grèce, capitale de l'Aulide. C'est aujourd'hui Vathi.

AULISIO (Dominique D'), savant littérateur italien, né à Naples en 1639, mort en 1717, professa le droit civil à l'université de Naples. Il était également instruit dans les langues anciennes et modernes, la littérature, le droit, l'histoire, la philosophie, les antiquités, la médecine, etc. Il a laissé de nombreux écrits latins et italiens, parmi lesquels : *Commentariorum juris civilis* (1720); *De gymnasii constructione; De mausolei architectura; Ragionamenti intorno a' principi della filosofia e teologia degli Assirj; Dell' architettura civile e militare; De origine medicinæ; Della poetica*, etc.

AU-LIT interj. (ô-li — rad. *au* et *lit*). Chass. Cri par lequel on excite les chiens à quêter et à lancer le lièvre : AU-LIT, *chiens!*

AULIZE s. f. (o-li-ze). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, ou mieux, simple section du genre épidendron.

AULLA, bourg et commune du royaume d'Italie, dans la préfecture de Massa, ancien duché de Modène, à 18 kilom. N.-O. de Massa-Carrara, sur la Magra; 4,300 hab.

AULNAIE s. f. V. AUNAIE.

AULNAT, village et commune de France (Puy-de-Dôme), arrond. et à 8 kilom. E. de Clermont, sur la petite rivière de l'Arlier, affluent de gauche de l'Allier; 950 hab. — Près de ce village, on remarque un monticule formé de tuf basaltique, appelé *Puy-de-la-Poix*; le sommet de cette butte, qui contient une source de bitume, donne journellement, pendant les chaleurs, environ 11 kilogr. de cette substance.

AULNAY (Philippe et Gaultier D'), gentilshommes normands attachés au service des belles-filles de Philippe IV, Blanche et Marguerite de Bourgogne. Lors de l'arrestation des princesses, ils furent convaincus d'adultère avec elles, condamnés à mort, torturés, écorchés vifs et décapités (1314). Ces personnages figurent, comme on le sait, dans la sombre légende de la Tour de Nesles. V. MARGUERITE DE BOURGOGNE et TOUR DE NESLES.

AULNAY, ch.-lieu de cant. (Charente-Inférieure), arrondissement de Saint-Jean-d'Angely; pop. aggl. 1,508 hab. — pop. tot. 2,005 hab.

AULNAY-SUR-ODON, ch.-lieu de cant. (Calvados), arrond. de Vire; pop. aggl. 1,096 hab. — pop. tot. 2,005 hab. Commerce important de moutons, laine et suif. — A 2 kilom. d'Aulnay, on voit les restes d'une ancienne abbaye de Cîteaux.

AULNAYE (François-Henri-Stanislas de L'), littérateur, né à Madrid en 1739, d'une famille française, mort à Chaillot en 1830. Ramené jeune en France, il fit des études brillantes à Versailles, et s'appliqua particulièrement aux sciences naturelles, aux langues, à la théorie de la musique, à la philosophie hermétique, etc. Ses ouvrages sont nombreux et utiles à consulter. Les principaux sont les suivants : *Mémoire sur un nouveau système de notation musicale; Recherches sur l'origine, les progrès et les effets de la pantomime chez les anciens*, dissertation couronnée par l'Académie des inscriptions (1790); *Mémoire sur la franc-maçonnerie; Histoire des religions et cultes de tous les peuples* (ouvrage dont il n'a paru que trois livraisons); *Vie d'Abailard et d'Héloïse; Rabelæsiana*, recueil d'anecdotes et de particularités curieuses sur Rabelais; une édition de cet écrivain (1823), avec des notes, des recherches bibliographiques et un glossaire; une traduction de *Don Quichotte*; divers pamphlets contre la Révolution, etc.

AULNE s. m. (ô-ne — du lat. *alnus*). Anc. orthogr. du nom de l'arbre appelé *aune*.

AULNE, petit fleuve de France, prend sa source dans le départ. des Côtes-du-Nord, passe à Châteaulin, et se jette dans la rade de Brest; cours, 120 kilom.

AULNÉE s. f. V. AUNÉE.

AULNETTE s. f. V. AUNETTE.

AULNOY (Marie-Catherine, Jumelle de *Berneville*, comtesse D'), femme de lettres, née vers le milieu du XVIIe siècle, morte en 1705. Elle a composé des romans, des ouvrages historiques qui ressemblent beaucoup trop à ses romans et qui sont entièrement oubliés. Elle a mieux réussi dans les ouvrages de pure imagination. Son roman *Hippolyte comte de Douglas*, où se sent l'imitation de Mme de la Fayette, est néanmoins d'une lecture assez agréable. Ses *Contes de fées* offrent un mélange de finesse et de naïveté qui les rend fort attrayants. Ils ont été plusieurs fois réimprimés. « On peut, dit La Harpe, en parlant de ces contes, mettre de l'art et du goût jusque dans les frivolités. Mme d'Aulnoy est celle qui paraît y avoir le mieux réussi. » On a encore de cet écrivain des *Mémoires sur la cour d'Espagne* (1690), qui contiennent des anecdotes piquantes et des détails intéressants.

AULOF ou **AULAF** interj. (ô-lof, ô-laf — pour *au lof*). Mar. Commandement adressé au timonier, pour le faire venir au vent, quand il survient une risée. ‖ Substantiv. Mouvement qu'exécute le navire en vertu de la même manœuvre. C'est l'opposé de l'arrivée.

AULOFÉE ou **AULOFFÉE** s. f. (ô-lo-fé — rad. *aulof*). Mar. Action d'un bâtiment, à deux quarts largue, en mouvement pour approcher du lit du vent : *On arrête l'*AULOFFÉE *en mettant plus ou moins de barre au vent. On ne fila pas à l'avant les écoutes de foc, et l'*AULOFFÉE *de la frégate se trouva retardée.* (E. Sue.) *Mais, monsieur, filez donc les écoutes de foc, vous arrêtez l'*AULOFFÉE. (E. Sue.)

AULON. Temps hér. Héros, fils de Thésimène. Donna son nom à une ville de Messénie.

AULON (Jean D'), gentilhomme languedocien, compagnon d'armes de Jeanne Darc. Il était écuyer de Charles VII, et fut attaché par ce prince à la vierge de Vaucouleurs, en qualité de *maistre d'hôtel* et pour l'accompagner dans ses expéditions (1429). Il se distingua lui-même par de brillants faits d'armes, et ne fut séparé de l'héroïne que lorsqu'elle eut été livrée aux Anglais. Dans la suite, il déposa comme témoin dans le procès de sa réhabilitation (1456). Depuis la tragédie de Rouen, il continua de servir, avec autant de courage que de fidélité, le roi de France contre les Anglais.

AULONA ou **ARLONE** ou **VALONA**, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie inférieure; port sur la mer Adriatique; 6,000 hab. Territoire marécageux et très-malsain pendant les chaleurs de l'été.

AULONIDES s. f. pl. (ô-lo-ni-de — du gr. *aulôn*, vallon). Myth. gr. Nymphes qui protégeaient les vallées. ‖ On les appelait aussi AULONIADES.

AULOPE s. m. (ô-lo-pe). Ichth. Section du genre saumon : *L'*AULOPE *filamenteux de la Méditerranée est rouge violet sur le dos, blanc argenté sous le ventre.* (Focillon.)

AULOPIE s. m. (ô-lo-pî). Zool. Genre de Zoophytes, voisin des isis.

AULOPORE s. m. (ô-lo-po-re — du gr. *aulos*, flûte; *poros*, pore). Zool. Genre de polypiers de la famille des sertularies, ne renfermant que des espèces fossiles, qui se trouvent dans les terrains secondaires anciens.

AULOSTOME s. m. (ô-lo-sto-me — du gr. *aulos*, flûte; *stoma*, bouche). Ichth. Genre de poissons, ou mieux, section du genre fistulaire, ainsi nommé par Lacépède à cause de sa bouche en flûte.

AULOSTOMIDE adj. (ô-lo-sto-mi-de — de *aulostome*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichth. Qui ressemble à l'aulostome.

— s. m. pl. Famille de poissons comprenant des espèces dont la tête est allongée en un long tube, en forme de flûte.

AULPS. V. AUPS.

AULT, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. d'Abbeville; pop. aggl. 1,455 hab. — pop. tot. 1,474 hab. Port sur la Manche, qui fournit une grande partie du poisson frais expédié à Paris.

AULTANNE (Joseph-Augustin DE FOURNIER, marquis D'), général, né à Valréas en 1759, d'une ancienne famille de Provence, mort en 1828. Il servit avec distinction dans les guerres de l'Empire, se rallia aux Bourbons en 1814, et, lors du retour de l'île d'Elbe, fut attaché au duc d'Angoulême comme chef d'état-major général de l'armée destinée à opérer dans le Midi, et qui fut bientôt contrainte à capituler. Lors de la seconde Restauration, il reçut le commandement de la septième division militaire.

AULU-GELLE, AULUS GELLIUS ou **AGELLIUS**, grammairien et critique latin, né à Rome, vivait au IIe siècle de l'ère chrétienne et mourut sous le règne de Marc-Aurèle. Il alla compléter son éducation à Athènes, où il séjourna longtemps, et où il composa ses *Nuits attiques*, pendant les soirées d'hiver (d'où le titre de l'ouvrage). Ce sont les extraits de ses lectures ou les résumés de ses entretiens avec les savants, qu'il avait jetés sur le papier sans ordre et sans méthode, soit pour les consulter au besoin, soit pour servir à ses enfants. Ces extraits, divisés en vingt livres, ne nous sont point parvenus dans leur intégralité; le huitième livre et une partie du sixième ont été perdus. L'ouvrage d'Aulu-Gelle est un recueil précieux, où l'on trouve des recherches curieuses sur les antiquités et la grammaire, des points d'érudition discutés, des critiques, des anecdotes historiques et biographiques, de nombreux fragments d'ouvrages aujourd'hui perdus, et les opinions de quelques philosophes contemporains. Le style, dont saint Augustin loue l'élégance, est souvent obscur et déparé par l'affectation. Il existe plusieurs traductions françaises des *Nuits attiques* : la plus récente est celle de M. Jacquinet, 1843 (collect. Nisard).

Aulularia (L') ou **la Marmite**, comédie de Plaute, représentée à Rome vers l'an 559. Euclion, vieil avare, soupçonneux jusqu'à se défier de lui-même, trouve dans sa maison une marmite pleine d'or. Eperdu, tremblant de joie, il l'enterre encore plus profondément pour la dérober à tous les regards; car, s'il l'a trouvée, d'autres pourraient la trouver à leur tour, et cette seule pensée lui fait dresser les cheveux sur la tête. Sur ces entrefaites, Mégadore, un de ses voisins, riche et aussi libéral qu'Euclion est avare, vient lui demander sa fille Phédra en mariage. Euclion suppose que c'est à son trésor qu'on en veut, et commence par refuser, mais vaincu par cet argument : *sans dot!* il accorde la main de la jeune fille. Cependant les apprêts de la noce, naturellement payés par le voisin, amènent chez l'avare des esclaves étrangers, qui le font trembler pour son trésor. Il va le cacher dans le temple de la Bonne-Foi; mais il a été vu par un esclave de Lyconide, amant secret de Phédra. Le rusé valet enlève adroitement le précieux dépôt et le porte à son maître. De son côté, Mégadore, qui est l'oncle du jeune homme, apprend que, dans le tumulte des fêtes de Cérès, son neveu a séduit Phédra, et dès lors il renonce à ses droits. Euclion est alors tout heureux et tout aise de donner sa fille à son séducteur, à la condition qu'on lui rende son trésor. On le voit, le plan est fort simple, et le rôle principal est joué par une marmite. « *La Marmite*, dit M. Naudé dans un spirituel article sur cette comédie, voilà le vrai titre, en français, de la pièce de Plaute... C'est la Marmite qui, avec Euclion, occupe presque constamment la scène; c'est elle qui, avec lui, joue le rôle le plus important; elle est le personnage moral du drame. Que le vieillard pousse comme un furieux sa servante dans la rue; c'est qu'il veut visiter sans témoins, avant de sortir, sa marmite pleine d'or. Qu'il s'afflige de quitter un moment son logis, même pour aller chez le magistrat de la curie chercher sa part d'un congiaire; c'est sa marmite qui le met en peine. Que l'affabilité de l'honnête Mégadore, et l'empressement de ce riche pour un pauvre homme tel que lui, le troublent et l'alarment; c'est pour sa marmite qu'il tremble. Qu'au bruit des ouvriers travaillant dans la maison du voisin,